



Feuille de route pour les Segpa dans l'académie de Bordeaux

# PROMOUVOIR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ET INCLUSIVE EN FAVEUR DES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN SEGPA



Fruit d'un travail de collaboration et de concertation, la feuille de route académique SEGPA intitulée « Promouvoir une politique ambitieuse et inclusive en faveur des élèves scolarisés en Segpa » s'inscrit pleinement dans le projet académique dont l'ambition n'est autre que l'élévation du niveau scolaire et la réduction des inégalités.

Elle est une déclinaison de l'ambition 1 du projet académique «une meilleure prise en compte de la difficulté scolaire afin de garantir la maitrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves ».

Cette feuille de route s'articule autour de 4 axes de travail :

- Consolider le parcours des élèves en très grande difficulté, de l'école au collège;
- Accompagner l'évolution des pratiques de la découverte professionnelle;
- Porter une ambition pour chaque élève ;
- Sécuriser le parcours des élèves sortant de Segpa.

Elle concerne tous les acteurs à tous les niveaux, bien au-delà des principaux de collège avec Segpa puisqu'elle fait référence :

- à la liaison école collège;
- à la découverte des métiers ;
- à l'orientation post 3e Segpa, et à la transformation de la voie professionnelle sur la valorisation globale des parcours.

Elle a vocation à être partagée et à nourrir au quotidien l'exercice professionnel de chacun et le recours aux formations dans chaque établissement, chaque zone d'animation pédagogique (ZAP).

Anne Bisagni-Faure Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine Rectrice de l'académie de Bordeaux Chancelière des universités



# I UNE FEUILLE DE ROUTE ACADÉMIQUE



Cette feuille de route académique est une déclinaison de l'ambition 1 du projet académique « réduire les écarts de performance scolaire entre les territoires pour renforcer l'égalité des chances » pour une meilleure prise en compte de la difficulté scolaire afin de garantir la maitrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves.

- En tant que structure et dispositif d'inclusion, la section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) a toute sa place dans le traitement de la grande difficulté scolaire.
- Cette grande difficulté scolaire est une préoccupation de tous, tout au long de la scolarité obligatoire de l'élève, 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés dans un continuum d'accompagnement et d'adaptation.
- Les modalités spécifiques de poursuite de la scolarité des élèves qu'offre la Segpa peuvent être proposées aux élèves qui rencontrent des difficultés scolaires graves et persistantes en dépit des dispositifs d'aide dont ils bénéficient tout au long de la scolarité primaire. Il est donc déterminant d'impulser une dynamique de continuité école/ collège autour de la difficulté scolaire.
- La consolidation des parcours doit se poursuivre au-delà de la 3e Segpa, ce qui implique un travail anticipé et continu sur l'orientation de manière générale et tout particulièrement sur la liaison collège/lycée.

# AVEC 4 AXES



- Consolider le parcours des élèves en très grande difficulté, de l'école au collège;
- Accompagner l'évolution des pratiques de la découverte professionnelle;
- ✓ Porter une ambition pour chaque élève ;
- ✓ Sécuriser le parcours des élèves sortant de Segpa.

# DES OUTILS,



- « Qualinclus » adapté aux Segpa ;
- Le Livret de Parcours Inclusif.

## **ET DES FORMATIONS**



- Une session du webinaire « rendez-vous inclusifs » pour l'encadrement sur le thème « une Segpa inclusive? c'est possible » ;
- Un séminaire académique.



#### CONSOLIDER LE PARCOURS DES ÉLÈVES EN GRANDE DIFFICULTÉ, DE L'ÉCOLE AU COLLÈGE

#### **Constats**

- ✓ Une hétérogénéité des profils d'élèves en Segpa (difficultés scolaires modérées, troubles du comportement, grand absentéisme, élèves allophones).
- ✓ Des effectifs parfois faibles en 6ème et pour autant, peu de dimension inclusive dans les pratiques pédagogiques.

#### Objectifs généraux

- ✓ Porter une attention aux demandes de pré-orientation et orientation en Segpa (6e et 5e) en veillant au respect des critères de la circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 (très grande difficulté scolaire persistante, capacité à obtenir une qualification au moins de niveau 3).
- ✓ Augmenter les temps d'inclusion des élèves de Segpa en diversifiant les approches pédagogiques pour prendre en compte la grande difficulté scolaire.
- Contribuer à répondre sur un plan plus général à la grande difficulté scolaire au collège.

#### **SUIVI ET ÉVALUATION**

Suivi coordonné par les directeurs adjoints chargés de Segpa (Dacs) et co-évaluation avec les chefs d'établissement, les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN), les IEN en service école inclusive et les inspecteurs académiques, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).

## Axes de travail prioritaires

- Exercer une veille soutenue, en amont du collège, pour que les élèves en grande difficulté soient suivis très régulièrement.
- En commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA), être attentif à l'adéquation du profil des élèves pré-affectés en Segpa et assurer un suivi des élèves pré-affectés mais non scolarisés en Segpa.
- ✓ Formaliser et s'assurer de la qualité des outils de suivi contenus dans le livret de parcours inclusif (LPI) pour tous les élèves préaffectés en Segpa pour permettre la continuité pédagogique.



#### Indicateurs

Taux d'acceptation de pré-orientation en 6e et d'orientation en 5e.

Nombre de LPI formalisés et complets.

Nombre d'établissements ayant formalisé des projets pédagogiques inclusifs pluridisciplinaires.

Accompagner dans tous les collèges disposant d'une Segpa la formalisation dans le projet d'établissement d'un volet inclusif adapté aux besoins des élèves en difficulté scolaire (Segpa et classes dites « ordinaires ») et partager avec la communauté éducative les modalités de mise en œuvre.

#### ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES DE LA DÉCOUVERTE PROFESSIONNELLE

#### **Constats**

- Des champs professionnels à diversifier pour renforcer les ambitions des élèves.
- ✓ Des plateaux techniques à aménager pour mieux répondre plus aux attendus pédagogiques et/ou aux normes de sécurité.
- ✓ **Des pratiques pédagogiques à adapter** au champ de la découverte professionnelle prévue dans les textes.
- Une augmentation du nombre d'élèves de 3e Segpa ayant obtenu le diplôme national du brevet (DNB) professionnel.

#### SUIVI ET ÉVALUATION

Suivi coordonné par les directeurs adjoints chargés de Segpa (Dacs) avec les chefs d'établissement, les IEN Enseignement technologiques et enseignement généraux (CT DASEN), l'École académique de la formation continue (EAFC), les RH de proximité.



- ✓ Redéfinir dans tous les collèges concernés les modalités de mise en œuvre de la découverte professionnelle (champs professionnels et parcours avenir).
- ✓ Articuler l'enseignement de découverte professionnelle avec différents champs professionnels et les parcours éducatifs pour construire des compétences transversales et transférables.
- Accompagner vers la polyvalence les professeurs de lycées professionnels dans le cadre de la découverte des champs professionnels et de l'accompagnement à l'orientation des élèves.

## Axes de travail prioritaires

- ✓ **Déployer des actions de formation adaptées** à l'évolution des missions des professeurs des lycées professionnels, nécessairement plus polyvalentes, dans le cadre de la découverte de champs professionnels et de l'accompagnement à l'orientation de l'élève.
- Concevoir, expliciter et mettre en œuvre un plan de formation pluriannuel à l'attention des professeurs des lycées professionnels.
- Adapter l'offre des champs professionnels en lien avec les conseils départementaux pour une mise en cohérence des parcours et élargir le champ des possibles.

#### **Indicateurs**

Nombre de professeurs de lycées professionnels ayant suivi une formation.



#### PORTER UNE AMBITION POUR CHAQUE ÉLÈVE

#### Constats

- ✓ 68,6 % des élèves sont des enfants d'ouvriers ou inactifs par rapport à un tiers des troisièmes (hors Segpa) scolarisés dans les collèges publics de l'académie. 2,1 % sont des enfants de cadres supérieurs et enseignants par rapport à plus d'un cinquième des troisièmes hors Segpa.
- Un nombre d'élèves inscrits au diplôme national du brevet professionnel en hausse mais de grandes disparités entre départements dans ce domaine.
- Une évaluation des compétences du socle au diplôme national du brevet professionnel, très supérieure aux résultats au contrôle ponctuel en 2021 et très variable d'un établissement à l'autre.

#### **SUIVI ET ÉVALUATION**

Suivi coordonné par les chefs d'établissement et les corps d'inspection, avec le soutien l'école académique de la formation continue (EAFC), de l'adjointe au délégué de région académique au numérique éducatif et de la RH de proximité.

#### Objectifs généraux

- Harmoniser entre départements les taux d'inscription au diplôme national du brevet professionnel.
- Réduire l'écart de résultats au diplôme national du brevet professionnel entre Segpa.
- ✓ Assurer la maîtrise du socle commun pour tous les élèves en harmonisant les modalités d'évaluation pour limiter le différentiel entre les notes du socle et des épreuves ponctuelles.

#### Axes de travail prioritaires

- Renforcer la formation des enseignants, en intercatégoriel, pour développer les pratiques d'évaluation centrées sur la mesure des progrès des élèves et généraliser des démarches de différenciation proposés sur la plateforme Cap Ecole Inclusive.
- Développer les usages du numérique en faveur de la réussite des élèves.
- ✓ Présenter l'objectif du diplôme national du brevet professionnel aux familles dès le début du cycle 4.
- ✓ Faire bénéficier aux élèves de Segpa des dispositifs de droit commun (aide personnalisée et devoirs faits) venant soutenir les parcours d'apprentissage.

#### Indicateurs

Taux d'inscrits et de réussite au certificat de formation générale et diplôme national du brevet professionnel.

Nombre de formations en établissements scolaires.

Taux d'élèves inscrits dans des dispositifs d'aide.

#### SÉCURISER LE PARCOURS DES ÉLÈVES SORTANTS DE SEGPA

#### Constats

- 14,9 % des élèves issus de 3e Segpa affectés dans une formation ne sont pas inscrits en formation en septembre.
- ✓ 20 % des élèves issus de 3e Segpa se réorientent ou abandonnent en cours de formation.
- ✓ 38 % des élèves issus de Segpa scolarisés en certificat d'aptitude professionnelle (CAP) obtiennent un niveau 3 de qualification en 2 ans.

#### Objectifs généraux

- ✓ Interroger l'orientation post 3ème et l'accompagnement en lycée professionnel des élèves sortant de Segpa.
- Adapter le Parcours avenir aux potentialités des élèves de Segpa.
- ✓ Favoriser la liaison collège/ lycée professionnel afin d'améliorer la poursuite des parcours après la 3e.
- Mettre en œuvre une évaluation adaptée pour garantir la sécurisation des parcours et l'accès de chaque élève à une certification.

#### **SUIVI ET ÉVALUATION**

Suivi coordonné par les directeurs adjoints chargés de Segpa et co-évaluation avec les chefs d'établissement et les IEN ET/EG, les IEN-IO.

#### CALENDRIER ET ÉCHÉANCE

Travail à engager à chaque rentrée avec réunion d'équipe et bilan à mi parcours.

#### Axes de travail prioritaires

- ✓ Formaliser et répertorier les conventions de jumelage entre établissements d'une même zone d'animation prioritaire (ZAP) ou d'un même département pour favoriser une mise en réseau et la mise en œuvre d'actions communes structurant la liaison collège/ lycée professionnel/ enseignement agricole.
- Associer systématiquement les professionnels à la construction du projet d'orientation des élèves.
- ✓ Valoriser le parcours avenir dans le cadre des oraux du certificat de formation générale (CFG) et du diplôme national du brevet professionnel.
- Élaborer un projet d'accueil et d'accompagnement des élèves en lycée professionnel.

#### **Indicateurs**

Taux de poursuite d'étude après la 3e Segpa (certificat d'aptitude professionnelle, 2<sup>nd</sup> professionnelle, apprentissages, etc.).

Suivi de cohortes, taux de passage N+1, N+2.

Taux de certification.

Nombre de conventions de jumelage.

www.ac-bordeaux.fr Réalisation : service communication du rectorat de l'académie de Bordeaux - Novembre 2022 Photo de couverture : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse